Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1711

commission principale :	proximité, ressources humaines et environnement
commune (s) :	Mions
objet :	**Quartier des Brosses - Assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pendant la période 2004-2007, la direction de l'eau envisage de poursuivre l'extension du réseau d'égouts public du quartier des Brosses à Mions.

Le projet répond aux objectifs découlant du schéma d'assainissement de la commune de Mions et du zonage d'assainissement approuvé le 8 juin 2002 par le conseil de Communauté.

Il prévoit la réalisation d'un double réseau de canalisations eaux usées et eaux pluviales pour les voies à ce jour non équipées. Ces canalisations, en assurant la desserte des propriétés riveraines, permettront la suppression des installations privées d'assainissement non collectif existantes qui ne répondent pas, pour la plupart, aux exigences de la réglementation sanitaire en vigueur.

Pour la période considérée, la rue des Brosses (partie comprise entre la rue Léopha et la rue du 23 août 1944), la rue de Collière et la rue Dumont Durville seront prioritairement canalisées selon l'échéancier prévisionnel et financier suivant :

- année 2004 - rue des Brosses (partie sud) :

. 336 mètres d'égouts circulaires DN 300 mm,
. 343 mètres de canalisations circulaires eaux pluviales DN 400 mm pour un montant de 350 000 € HT.

- année 2005 - rue de Collière :

. 500 mètres d'égouts circulaires DN 400 mm,
. 580 mètres de canalisations T 180 eaux pluviales pour un montant de 860 000 € HT.

- années 2006 et 2007 - rue de Collière - rue Dumont Durville :

. 650 mètres d'égouts circulaires DN 400 mm,
. 400 mètres de canalisations circulaires eaux pluviales DN 1 200 mm,
. 350 mètres de canalisations circulaires eaux pluviales DN 1 000 mm pour un montant de 1 050 000 € HT.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 13 janvier 2004 et du Bureau restreint le 2 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juin 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale 12 - assainissement - sur l'autorisation de programme individualisée 0515 - assainissement du quartier des Brosses à Mions pour un montant de 2 260 000 € HT, soit 2 702 960 € TTC dont 442 960 € de TVA récupérable, selon la répartition suivante 350 000 € HT sur 2004, 860 000 € HT sur 2005, 500 000 € HT sur 2006 et 550 000 € HT en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,